Décision 26-DCC-71 du 16 mars 2026

relative à la prise de contrôle conjoint d'un fonds de commerce à dominante alimentaire par la société Brière Distribution aux côtés de l'Association des Centres Distributeurs E. Leclerc

Posted on: 16 mars 2026 | Secteurs :

DISTRIBUTION

GRANDE CONSOMMATION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	société Brière Distribution et Association des Centres Distributeurs E. Leclerc (ACDLec)
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1

Décision simplifiée	Oui
Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	fonds de commerce à Missillac (44)

Lire

Le texte intégral de la décision
123.73 Ko